



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/1997/12
6 février 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Session d'organisation de 1997
Point 3 de l'ordre du jour

PROGRAMME DE TRAVAIL DE BASE DU CONSEIL

Lettre datée du 6 février 1997, adressée au Secrétaire général
par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conformément au paragraphe 1 de l'article 12 du règlement intérieur du Conseil économique et social, j'ai l'honneur de demander que soit inscrite à l'ordre du jour de la session de fond de 1997 une question intitulée "Proclamation de l'an 2000 Année internationale d'action de grâce".

J'ajoute que cette initiative bénéficie de l'appui de prestigieuses institutions, tant aux États-Unis d'Amérique que dans divers autres États Membres désireux de donner à la diversité culturelle l'occasion de s'exprimer.

Conformément aux dispositions de l'article 12 du règlement intérieur du Conseil, je joins à la présente une note explicative où sont exposées les raisons de la demande du Gouvernement argentin.

(Signé) Ana María RAMÍREZ

Annexe

NOTE EXPLICATIVE

En consacrant une année à l'action de grâce, nous avons l'occasion de souligner toute l'importance que revêt la diversité des cultures dans la recherche d'une vie internationale harmonieuse et féconde.

De nombreux pays célèbrent les récoltes par d'importantes cérémonies socioculturelles. Cette action de grâce annuelle revêt diverses formes et correspond à des dates différentes. À ce jour, la communauté internationale dans son ensemble n'a pas encore procédé à une telle célébration. La proclamation de l'an 2000 Année internationale d'action de grâce fournira cette occasion.

Il est prévu une célébration internationale en l'an 2000, dont l'organisation sera confiée au Centre for World Thanksgiving, ainsi qu'une série de célébrations nationales à diverses dates importantes pour chaque pays, en particulier dans le cadre des récoltes de l'année. Ces célébrations permettront de souligner la grande importance de l'action de grâce en tant qu'expression de gratitude, dans l'histoire, les philosophies, les arts, les religions et les cultures.

La célébration de l'Année internationale d'action de grâce en l'an 2000 au sein de l'Organisation des Nations Unies aura ainsi pour effet d'harmoniser les efforts que déploient les diverses nations pour parvenir à une tolérance complète et favoriser la paix universelle.

Cette initiative apportera une contribution à la coopération internationale en sensibilisant les peuples et leurs gouvernements à l'importance capitale de la gratitude, non seulement dans la vie privée et publique de chaque être humain, mais aussi dans les relations entre pays et cultures du monde entier.

La célébration de l'année internationale donnera lieu à des manifestations complémentaires sur les plans national et international au moyen de contacts entre universités de continents différents, de cérémonies oecuméniques et d'activités académico-culturelles dans différents pays.

Il s'agit aussi d'entamer le XXI^e siècle et d'ouvrir le nouveau millénaire par une année internationale d'action de grâce visant à célébrer le don de la vie, l'expression la plus noble de l'esprit humain.

Conforme aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, la question proposée peut apporter une contribution au développement de la coopération internationale, favorisant ainsi la solution des problèmes qui touchent le développement.

Le projet a précisément pour objet de favoriser les relations d'amitié entre nations, entreprise qui revêt une actualité particulière à l'aube du deuxième demi-siècle d'existence de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, il convient de souligner que la proclamation de cette année internationale et ses activités connexes n'auront aucune incidence financière pour l'Organisation des Nations Unies ou toute autre organisation internationale.